

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 26 octobre 2022, à une séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un RÈGLEMENT intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision devant l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest», dit Règlement portant le numéro 03-2022, a été adopté et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE Ce 31 octobre 2022

Normand Lagrange Secrétaire-trésorier Directeur général